



Ville de
Maule

Liberté
Egalité
Fraternité

CONSEIL MUNICIPAL D

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le

ID : 078-217803808-20260629-20260680-DE

DELIBERATION N°2026-06-80

Décision modificative n°1 du budget communal 2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin 2026 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 22 juin 2026, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS : Olivier LEPRETRE, Sidonie JOUBLIN-KARM, Denis COURTOT, Sylvie BIGAY, Samuel COLLIN, Amina DEMBRI, Nicolas BOURGET, Caroline QUINET, Benjamin GOHET, Philippe CHOLET, Emma PAYOM, Miary RAMENASON, Thomas LECOT, Emile FIALIP, Alexandre MORIN, Sandrine BODIN-LEBOUCHER, Gahis DELAUNAY, Hélène CHARLET, Thomas DAVERDIN, Claire BENAZECH, Fabien LORGET, Virginie PRET, Vincent LAVISSE.

ABSENTS :

Elise GUERET MAGNE ; Faustine URBAIN ; Aline READ

REPRESENTÉS :

Aude GUERITEAU représentée par Sidonie KARM

Mélanie RAULT représentée Amina DEMBRI

Virginie BONIN représentée par Virginie PRET

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice : 29

Représentés : 3

Absents : 3

Votants : 26

Présents : 23

Formant la majorité des membres en exercice.

Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi 92-125 du 6 février 1992 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU la délibération 2026-04-31 du Conseil municipal du 13 avril 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 de la commune de Maule ;

CONSIDERANT qu'il convient d'adopter une décision modificative N°1 du budget primitif 2026 de la commune ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 18 juin 2026 ;

ENTENDU l'exposé de M. Olivier LEPRETRE, Maire et Benjamin GOHET, 8^{ème} Adjoint délégué aux Finances, Marchés Publics et Affaires Juridiques ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOpte par chapitre la décision modificative N°1 suivante du budget communal 2026 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 450 000,00
- Article 1641 – Emprunts en euros	+ 450 000,00

Total dépenses d'investissement	+ 450 000,00
--	---------------------

RECETTES

- Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	+ 450 000,00
- Article 1641 – Emprunts en euros	+ 450 000,00

Total recettes d'investissement	+ 450 000,00
--	---------------------

SOLDE INVESTISSEMENT	+ 450 000,00
-----------------------------	---------------------

Thomas LECOT

Le secrétaire de séance

Olivier LEPRETRE

Le Maire

